

Arrêté du Conseil-exécutif

Nº d'ACE : 950/2020

Date de la séance du CE : 26 août 2020

Direction : Direction de l'intérieur et de la justice

N° d'affaire : 2019.JGK.7947 Classification : Non classifié

Plan directeur du canton de Berne Adaptations de 2020 – Ouverture de la procédure de participation publique

- 1. Le Conseil-exécutif prend connaissance du rapport sur le controlling du plan directeur cantonal de 2020.
- 2. Il charge la Direction de l'intérieur et de la justice de mener une procédure de participation publique et de consultation portant sur les stratégies et mesures énumérées ci-après et de les soumettre simultanément à l'approbation de la Confédération :

Adaptation d'une stratégie :

Stratégie E: Préserver et valoriser la nature et le paysage

Adaptation de mesures :

- B_01 Projets générant une importante fréquentation: harmoniser les transports, l'urbanisme et l'environnement
- B_04 Fixer des priorités concernant les transports publics régionaux, d'agglomération et locaux
- B 08 Mettre en œuvre les prescriptions relatives à la protection contre le bruit du trafic routier
- C_02 Classification des communes selon les types d'espace décrits dans le projet de territoire du canton de Berne
- C 04 Réaliser des pôles de développement cantonaux (PDE)
- C_14 Sites d'extraction nécessitant une coordination à un niveau supérieur
- C_15 Installations de traitement des déchets d'importance cantonale (plan sectoriel déchets)
- C 21 Promouvoir les installations de production d'énergie éolienne
- C 27 Garantir le traitement public des eaux usées
- D 03 Tenir compte des dangers naturels dans l'aménagement local
- D 08 Créer des aires de séjour et de transit destinées aux gens du voyage

- E_01 Mettre systématiquement en œuvre les objectifs environnementaux pour l'agriculture au moyen d'une exploitation adaptée au site
- E_02 Mettre en œuvre et gérer le plan sectoriel Biodiversité

Nouvelle mesure :

R_11 Canal de Hagneck / Aar: ne pas entraver le débit d'évacuation des crues en cas de surcharge

Retrait de deux mesures :

- E_10 Mettre en œuvre les inventaires fédéraux au sens de l'article 18a LPN (intégration dans la fiche de mesure E 02)
- F_01 Mettre en œuvre la Nouvelle politique régionale

Au nom du Conseil-exécutif



Christoph Auer Chancelier

Destinataires

- Direction de l'intérieur et de la justice

Pièces jointes

- Rapport
- Rapport de controlling
- Adaptations apportées au plan directeur en 2020
- Explications concernant les mesures
- Carte générale du plan directeur actualisée